

REGLEMENT DE CONSULTATION – AVENANT N°1

LOCATION – MAINTENANCE D'APPAREILS DE REPROGRAPHIE

Cadre réglementaire :

Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 « droit de la commande publique »

Décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016

Loi Sapin II du 9 décembre 2016

1/ PARTIE CONTRACTANTE :

Le présent marché public à procédure adaptée est passé

par le Collège René Cassin, Avenue Jean Mermoz, 37510 BALLAN MIRE,
représenté par son chef d'établissement, Madame Cécile GALHARDO,

2/ CONTENU DE LA CONSULTATION ET OBJET DU MARCHE :

Le contenu :

Le dossier de consultation des entreprises se compose

1. du présent règlement de consultation,
2. du bordereau des prix unitaires valant acte d'engagement,
3. du cahier des clauses administratives générales rappelant les règles générales de réalisation de la commande publique,
4. du cahier des clauses administratives particulières faisant exception aux règles générales,
5. du cahier des clauses techniques particulières précisant les caractéristiques et fonctionnalités des matériels attendus.

L'objet :

Le présent marché concerne **la location et la maintenance de photocopieurs neufs (avec possible reprise d'un solde de location)** au collège René Cassin, regroupés en un lot unique. Situés tous au rez-de-chaussée, ils sont identifiés de la manière suivante :

- Photocopieur 1 connecté au réseau pédagogique (salle des professeurs)
- Photocopieur 2 connecté au réseau administratif (administration)
- en option Photocopieur d'appoint 3 **connecté au réseau pédagogique** (salle des professeurs)
- en option la gestion d'accès sur les trois copieurs

Le dernier trimestre (septembre à novembre 2017) de location des deux copieurs sortants pourra faire l'objet d'une reprise par les candidats.

3/ INFORMATION DES ENTREPRISES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La publicité de l'appel d'offres est réalisée, à partir du 27 mars 2017, sur la plateforme de dématérialisation des MAPA proposée par A.J.I. (association professionnelle des personnels d'intendance des établissements publics locaux d'enseignement) sur : <http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>. Offre n° TMP/47263.

D'éventuelles précisions relatives au présent marché pourront être demandées par voie téléphonique auprès de Madame Miryam SQUALI, gestionnaire du collège René Cassin, les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 au 02-47-68-24-23 ou par mail : miryam.squali@ac-orleans-tours.fr. Le collège René Cassin se réserve la possibilité de questionner des candidats de sa propre initiative, sans information préalable de l'ensemble, si des éclaircissements semblent nécessaires à l'étude des offres.

Pour les questions techniques, notamment relatives aux éléments de connexion informatique, l'interlocuteur des candidats est Monsieur Olivier RICOUL, administrateur réseau, uniquement joignable par mail : olivier.ricoul@ac-orleans-tours.fr.

Les offres complètes des candidats devront parvenir, avant **le lundi 8 mai 2017 à minuit dernier délai**, soit :

- **par voie de recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante : **Collège René Cassin, Avenue Jean Mermoz, 37510 BALLAN MIRE**,
- **par voie dématérialisée sur la plateforme AJI susmentionnée** (référence de l'offre TMP/47210),
- **par mail avec accusé de distribution et de lecture adressé à miryam.squali@ac-orleans-tours.fr**.

4/ CRITERES RELATIFS A L'ATTRIBUTION DU PRESENT MARCHE :

4 critères pondérés vont permettre à la commission de choix et à Madame la Principale de déterminer le candidat retenu quant à l'attribution du présent marché :

- **le prix global de la prestation (location + maintenance) à hauteur de 40 % ;**
- **les qualités techniques des matériels à hauteur de 25 % ;**
- **les délais et conditions d'intervention de maintenance des équipements à hauteur de 25 % ;**
- **l'impact environnemental à hauteur de 10%.**

Le bordereau de prix valant acte d'engagement dûment complété dans son intégralité sera signé par le candidat et servira de support d'évaluation du critère prix par la commission de choix.

Le candidat pourra proposer la reprise du dernier loyer dû par le collège au fournisseur sortant, relatif au trimestre septembre à novembre 2017 (soit 1525 € TTC).

L'évaluation des qualités techniques se fera au vu d'un état détaillé des caractéristiques proposées par appareil telles que listées dans le cahier des clauses techniques particulières. Toute mention technique complémentaire jugée utile par le candidat pourra être ajoutée.

Les candidats devront joindre à leur proposition un document détaillant les formes et délais d'intervention sur site dans le cadre de la maintenance et du dépannage des matériels en précisant l'expérience professionnelle du ou des techniciens chargés de cette prestation.

Enfin, le recyclage des pièces et des contenants de toners, la proximité des techniciens de maintenance, consommation en toner, ou tout autre élément d'exécution du contrat favorisant la préservation de l'environnement devront être décrits dans l'offre.

Le non-respect des clauses susmentionnées sera éliminatoire pour un candidat, l'acheteur public n'étant pas en mesure d'évaluer l'offre en vertu des critères pondérés.

5/ CONDITIONS RELATIVES A L'EXAMEN DES OFFRES :

Le tableau de l'acte d'engagement (annexe 1) devra être dûment rempli par les candidats. Toute proposition incomplète ainsi que toute erreur de calcul seront susceptibles d'être éliminatoires pour le candidat. Les montants proposés hors taxes et toutes taxes comprises devront clairement être mentionnés.

Les propositions seront examinées et évaluées au vu des pondérations, par la Commission de choix du collège René Cassin qui émettra un avis auprès de Madame la Principale, autorité décisionnelle en la matière. Un classement sera établi.

Les candidats non retenus seront alertés par courrier simple dans les 15 jours qui suivront la date d'examen des offres. Le candidat retenu sera quant à lui prévenu par courrier avec RAR 60 jours au moins avant le début d'exécution du présent marché.

6/ DELAIS DE LIVRAISON :

Les délais de livraison sont fixés au lundi 28 août 2017, les équipements et leur connexion aux réseaux devant être opérationnels au plus tard le vendredi 1^{er} septembre 2017. Concernant la connexion des appareils au réseau informatique du collège, l'entreprise retenue conviendra d'un rendez-vous sur site avec Monsieur Olivier Ricoul, Administrateur réseau.

Les dates susmentionnées sont impératives et ne peuvent faire l'objet d'aucune négociation de la part du fournisseur retenu. Le matériel sera mis en place sur les lieux d'utilisation avec les produits nécessaires à une première utilisation (sauf le papier).

7/ GARANTIE :

Les équipements sont garantis par le fournisseur à partir du jour de l'admission et ce pendant toute la durée du contrat de location et de maintenance.

8/ DUREE ET PERIMETRE DU CONTRAT :

Le contrat de location et de maintenance est conclu pour une durée de 3 ans ferme et non renouvelable.

Il court à compter de la date de mise en route du matériel, pour la totalité de la prestation de service, soit

- l'installation, la location et la maintenance de photocopieurs neufs,
- le remplacement des pièces défectueuses,
- la fourniture des consommables (toner et agrafes, à l'exception du papier) dans les 24 heures maximum à partir du signalement du besoin,

- la main d'œuvre,
- le déplacement du technicien dans un délai d'intervention de 4 heures maximum sur les jours ouvrables et dans les horaires d'ouverture du collège,
- la mise à disposition d'un matériel de remplacement de même capacité en cas d'indisponibilité d'un copieur, à partir de 48 heures,
- la mise à jour des carnets de maintenance des appareils à chaque intervention.

Le Bordereau des Prix valant acte d'engagement présente des volumes de photocopies et d'impressions minimum et maximum, à titre d'estimation, qui n'engagent pas le collège.

9/ DISPOSITIONS TECHNIQUES :

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières contient le descriptif des matériels. La présente consultation se rapporte uniquement à du matériel neuf.

Le fournisseur devra, simultanément à l'installation de chaque appareil, en assurer le raccordement aux réseaux pédagogique et administratif du collège, en accord avec Monsieur Olivier Ricoul, Administrateur réseau. Voir annexe 3.

La documentation technique doit être fournie en langue française.

10/ FORMATION DES UTILISATEURS DES APPAREILS :

Le fournisseur devra assurer la formation initiale du personnel chargé d'entretenir et d'utiliser le matériel et laisser à disposition du collège un exemplaire en français du manuel utilisateur par appareil.
